

demande de dérogation – archives publiques  
**DEMANDE DE COMMUNICATION PAR DEROGATION  
DE DOCUMENTS D'ARCHIVES PUBLIQUES  
NON LIBREMENT COMMUNICABLES  
ADRESSEE A M. LE DIRECTEUR DES ARCHIVES DE FRANCE**

(Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives, articles 6 à 8.  
Décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979 relatif à la communicabilité des archives publiques)

**IDENTIFICATION DU SERVICE D'ARCHIVES.  
Archives départementales de l'Aube**

**IDENTITE DU DEMANDEUR.**

Monsieur    Madame    Mademoiselle

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

PRENOM :

ADRESSE PERMANENTE :

ADRESSE TEMPORAIRE (AVEC DATE LIMITE) :

TITRES UNIVERSITAIRES :

PROFESSION :

**JUSTIFICATION DE LA RECHERCHE.**

SUJET (intitulé précis : thème, limites géographiques et chronologiques).

NATURE DE LA RECHERCHE

Recherche administrative : établissement de droits

Recherche historique personnelle (hors recherche généalogique)

Recherche généalogique :                      Personnelle                      Professionnelle

Recherche scientifique :                      Livre                      Article                      Enquête collective

Directeur de recherche (facultatif ; joindre éventuellement une attestation) :

Etablissement d'exercice (université, centre de recherche) :

**OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES.**

*(Observations concernant les motivations de la demande, la relation des documents sollicités avec le sujet de recherche, des indications de méthodologie ou de plan, etc...)*

**ENGAGEMENT DE RESERVE.**

Je soussigné :

m'engage formellement à ne publier et à ne communiquer aucune information recueillie dans les documents pour lesquels une autorisation de consultation par dérogation aux règles de communicabilité me sera accordée, et qui soit susceptible de porter atteinte à la sûreté de l'Etat, à la défense nationale ou à la vie privée des personnes.

Date et signature :

Nombre de feuillets intercalaires joints à la présente demande :

